

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 964 - page 3932

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE.

Nouvel objet : faire entreprendre toute action humanitaire susceptible de résoudre les problèmes nés du racisme ; élaborer des campagnes nationales d'éducation et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations et les ghettos ; poursuivre toutes actions tendant au développement de la citoyenneté et des valeurs de la république que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la tolérance ; notamment, l'association informe les étrangers des conditions d'exercice et de protection de leurs droits ; à ce titre, elle agit, par tous moyens, en vue de la reconnaissance et du respect de ces droits, sur la base des instruments internationaux de protection des droits de l'homme et de la constitution française ; propager et de défendre l'idéal laïque ; apporter aide et soutien aux personnes victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discriminations à caractère raciste, entendues comme fondées notamment sur l'origine ou l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, une religion ou un lieu de résidence déterminé ; à ce titre, l'association informe les victimes des conditions d'exercice et de protection de leurs droits ; en particulier, l'association agit pour assister les victimes de racisme et de discriminations ; pour défendre les victimes de génocide et de crimes contre l'humanité ; pour défendre les intérêts moraux et l'honneur de la résistance et des déportés ; pour défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants ; d'ester en justice dans toute instance visant à faire condamner des actes ou des propos à caractère raciste, antisémite, contestant ou faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, des actes ou des propos incitant ou faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme ou des crimes contre l'humanité, des actes ou des propos constituant des actes de discrimination à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, une religion ou un lieu de résidence déterminé.

Siège social : 51, avenue de Flandre, 75019 Paris.

Date de la déclaration : 31 juillet 2015.